



**MAIRIE DE LHERM**  
Département de la Haute-Garonne  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Liste des délibérations du Conseil municipal du 13 décembre 2022

Le 13 décembre 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Lherm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric Pasian

<b>Présents</b>	MM. PASIAN, BOYE, BRUSTON, MICLO, MERCI, NOUNIS, COMORETTO, GIL, MORO, PHI-VAN-NAM (arrivée à 19h23 Point 4), SABATHIE, VERGNHES, SOBIERAJEWICZ, PUJOL, LAUNDENBACH
<b>Procuration(s)</b>	GAURIER Philippe à Gilbert GIL BOULP Lauriane à Frédéric PASIAN PEYRON Sandrine à Catherine MERCI RABARJAONA Ludivine à Joël BRUSTON GIRARD Christophe à Josiane PUJOL TURPIN Albéry à René SABATHIE EXPOSITO Christophe à Anne-Marie NOUNIS SACAREAU Jean-Jacques à Christophe COMORETTO CAUQUIL Jérôme à Mei-Ling PHI VAN NAM (à partir de 19h23 – point 4) LESCAUT Carine à Sébastien MORO MOREAU Sophie à Brigitte BOYE MIRASSOU Florence à Olivier MICLO Mei-Ling PHI VAN NAM à Mathias LAUNDENBACH (jusqu'à 19h23 point 3)
<b>Absent(s)</b>	Lauriane BOULP
<b>Secrétaire</b>	Olivier MICLO

## 1- Finances : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2021 dans l'attente du vote du budget dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget 2020,

Chapitre	BP 2022	Crédits ouverts en 2023 dans l'attente du vote du budget
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	35 488.00	8 872.00
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	41 896.00	10 474.00
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	0.00	0.00
<b>OPERATIONS</b>		
Travaux salle polyvalente	606 500.00	151 625.00
Travaux rénovation de la halle	115 000.00	28 750.00
Travaux divers bâtiments communaux	104 000.00	26 000.00
Travaux église	180 000.00	45 000.00
Travaux et Equipements scolaires divers	37 000.00	9 250.00
Aménagement RD 43b	450 000.00	112 500.00
Voirie et réseaux divers	44 200.00	11 050.00
City stade	49 500.00	12 375.00
Jardins Partagés	14 500.00	3 625.00
Aménagement Groupe scolaire	58 500.00	14 625.00
Equipements Sports culture	88 700.00	22 175.00
Budget participatif	24 000.00	6 000.00
<b>Total</b>	<b>1 849 284.00</b>	<b>462 321.00</b>

- De mandater le Maire ou un de ses Adjoints pour signer tout document se rapportant à ce dossier

## 2- Finances : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le référentiel M57 développé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- De mandater le Maire ou un de ses Adjoints pour signer tout document se rapportant à ce dossier

## 3- Finances : Adoption du règlement budgétaire et financier

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le règlement budgétaire et financier,
- De conserver un vote par chapitre et par opération,
- D'autoriser le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,
- De permettre des AP/AE de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections,
- De charger le Maire ou un de ses adjoints de signer tout document se rapportant à ce dossier.

## 4- Finances : Durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les durées d'amortissements,

Biens	Durées
Logiciels	4 ans
Frais d'études et les frais d'insertion non suivis de réalisation et les frais de recherches et de développement	5ans (max)
Voitures	8 ans
Camions et véhicules industriels	6 ans
Mobilier	13 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	8 ans
Matériels classiques	6 ans
Coffre-fort	30 ans
Installations et appareils de chauffage	15 ans
Appareils de levage-ascenseurs	30 ans
Appareils de laboratoire	8 ans
Equipements de cuisines	15 ans
Equipements de garages et ateliers	15 ans
Equipements sportifs	15 ans
Installations de voirie	30 ans
Plantations	15 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	30 ans
Bâtiments légers, abris	12 ans
Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	20 ans
Bien de faible valeur inférieure à 1 000 €	1 an

- De fixer à 1000€ le seuil en de ça duquel les immobilisations sont amorties sur 1 an,
- De mandater le Maire ou un de ses Adjoints pour signer tout document se rapportant à ce dossier

## **5- Finances : Reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes Cœur de Garonne**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

VOTE	Pour :	26
	Contre :	
	Abstention :	1 (L. Rabarijaona)

- De reverser une partie de la part communale de la taxe d'aménagement au profit de la communauté de communes, conformément à l'article 109 de la loi de finances pour 2022, à hauteur 12,5% du produit de la taxe perçue par la commune ;
- D'autoriser le Maire à signer la convention, et les éventuels avenants, fixant les modalités de reversement avec la communauté de communes ;
- D'autoriser le Maire ou un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à ce dossier,

## **6- Finances : Demande de subvention DETR pour l'équipement informatique des écoles**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'acquisition d'un premier équipement pour les écoles d'un montant de 38 550€ HT.
- D'autoriser le maire ou un de ses adjoints à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2023 - priorité 1 - auprès de la préfecture à son meilleur taux.
- D'autoriser l'inscription de ce montant sur le budget communal 2023
- D'autoriser le Maire ou un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à ce dossier,

## **7- Finances : Demande de subvention DETR pour la rénovation des sanitaires publics**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la réalisation de travaux de réfection des sanitaires publics. Le montant total des travaux s'élève à 24583.01 € HT
- D'autoriser le maire ou un de ses adjoints à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2023 - priorité 2 - auprès de la préfecture à son meilleur taux.
- D'autoriser l'inscription de ce montant sur le budget communal 2023
- D'autoriser le Maire ou un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à ce dossier,

## **8- Attribution d'une subvention complémentaire à la coopérative scolaire pour un projet de classe d'un montant de 184€**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le versement de la subvention de 184€ à la coopérative scolaire élémentaire.
- D'autoriser l'inscription de ce montant sur le budget communal 2022
- D'autoriser le Maire ou un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à ce dossier,

## **9- Finances : Reversement des dons des mariages au CCAS de Lherm**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le reversement des dons effectués à l'occasion des mariages en 2022 au profit du CCAS d'un montant de 80,90€

- D'autoriser le Maire ou un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à ce dossier

### 10- Finances : Tarif location de la salle des Aînés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le tarif fixé à 180€ avec une caution de 500€ pour les éventuelles dégradations matérielles et une caution de 100€ pour le ménage pour la location de la salle des aînés du samedi au dimanche
- D'autoriser le Maire ou un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à ce dossier

### 11- Institution : Modification de la Commission Finances – Budget

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la composition de la commission,

Commission Finances	
Titulaires	
PEYRON	Sandrine
BOYÉ	Brigitte
BRUSTON	Joël
MICLO	Olivier
MERCI	Catherine
EXPOSITO	Christophe
NOUNIS	Anne-Marie
LESCAUT	Carine
BOULP	Lauriane
MORO	Sébastien
GAURIER	Philippe
MOREAU	Sophie
PHI-VAN-NAM	Mei-Ling
SABATHIE	René
SOBIERAJEWICZ	Fatiha
TURPIN	Albéry
Suppléants	
LAUNDENBACH	Mathias
RABARIJOANA	Ludivine
GIRARD	Christophe

### 12- Marchés Publics : Création de la Commission d'appel d'offres

Après en avoir procédé à l'élection, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter la liste présentée pour siéger à la Commission d'Appel d'offres,

Membres	Nom	Prénom
Titulaires	NOUNIS	Anne-Marie
	PEYRON	Sandrine
	BRUSTON	Joël
	MICLO	Olivier
	SOBIERAJEWICZ	Fatiha
Suppléants	SACAREAU	Jean-Jacques
	LAUDENBACH	Mathias
	RABARIJAONA	Ludivine
	GAURIER	Philippe
	SABATHIE	René

- D'autoriser le Maire ou un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à ce dossier

### 13- Marchés Publics : Lancement du concours de Maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du Groupe scolaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

VOTE	Pour :	20
	Contre :	1 (F. Sobierajewicz)
	Abstention :	6 (R. Sabathié – S. Vergnhes – J. Pujol – J. Bruston – A. Turpin – Ch. Girard)

- De lancer la procédure de concours de Maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du Groupe scolaire
- De déléguer au Maire les décisions relatives à l'organisation et au déroulement du concours,
- D'autoriser le maire ou un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à ce dossier

### 14- Personnel : Modification du tableau des emplois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la modification du tableau des emplois,

Emplois à supprimer	Durée hebdomadaire
Adjoint administratif Ppal 2° classe	35h
Adjoint technique	32h
Adjoint technique	35h
Agent de Maîtrise	35h

### 15- Travaux : Extension du réseau d'éclairage public chemin de la Chêneraie, rue des Chênes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet présenté.
- De verser par le biais de fonds de concours, une « Subvention d'équipement- autres groupement » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.
- D'autoriser le maire ou un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à ce dossier

### 16- Statut du chemin du Brousset - Sans vote

### 17- Urbanisme : dénomination de l'impasse du n°88 au 90 quarter rte de Saint-Hilaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Nommer la nouvelle voie : Impasse Romain Gary
- Charger M. le maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à la dénomination de cette voie.
- D'autoriser le Maire ou un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à ce dossier

La présente liste des délibérations est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Lherm, le 15 décembre 2022



Le Maire  
Frédéric PASIAN

Le Maire  
Frédéric PASIAN